

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2012

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE AI77 A CONDETTE POUR L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU BASSIN D'ECAMES.....page 2

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CONDETTE POUR L'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE L'AVAL DE LA RUE MICHEL DE BONCOURT.....page 3

DECISION MODIFICATIVE N°2.....page 4

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES COURS D'EAU DU BOULONNAIS SUR LA PERIODE JUILLET 2012 / DECEMBRE 2013.....pages 5-6



DELIBERATION
TRANSACTIONS/PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
2012-01/28-06-2012

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA PROPRIETAIRE DE LA
PARCELLE AI77 A CONDETTE POUR L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT
DU BASSIN D'ECAMES

Dans le cadre de la prévention du risque d'inondation sur le bassin de la Liane, le SYMSAGEB a procédé à l'aménagement en 2008 du bassin d'expansion de crues d'Ecames sur la commune de Condette.

Toutefois, en phase d'exploitation de l'ouvrage, il a été constaté des dysfonctionnements sur les milieux environnants, non appréhendés par le cabinet de maîtrise d'œuvre en charge de la conception de l'équipement.

Ainsi, par courrier recommandé en date du 18 mai 2012, Madame MOREAU, propriétaire de la parcelle cadastrée AI77 à Condette, a mis en demeure le SYMSAGEB de procéder à des travaux d'aménagement hydraulique visant à résoudre les problèmes subis sur sa propriété.

Le SYMSAGEB a ainsi programmé des travaux complémentaires visant à améliorer le fonctionnement du bassin d'expansion de crues au niveau de la rue Michel de Boncourt.

Sur la parcelle AI77 appartenant à Madame Caroline MOREAU, les interventions envisagées concernent des travaux de terrassement, d'assainissement pluvial et d'aménagement paysager, au niveau de l'espace pâturé, de la carrière équestre, de la mare d'agrément et de l'espace de jardin. Un projet de protocole d'accord a été établi pour préciser les modalités d'intervention. Les travaux sont prévus en septembre 2012.

De même, il convient de compenser le préjudice occasionné par le dysfonctionnement du bassin sur la propriété de Mme MOREAU. Le protocole prévoit ainsi le versement d'une indemnité de 20.000 € à Madame MOREAU.

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec Madame MOREAU relatif à ces interventions et cette indemnisation.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec Madame MOREAU relatif à ces interventions et cette indemnisation.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Ont signé tous les membres présents Délibération affichée le 04/07/2012 Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en S/Préfecture de Boulogne S/Mer le 04/07/2012		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE



DELIBERATION
TRANSACTIONS/PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
2012-02/28-06-2012

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CONDETTE POUR L'ENTRETIEN DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE L'AVAL DE LA RUE MICHEL DE
BONCOURT

Dans le cadre de la prévention du risque d'inondation sur le bassin de la Liane, le SYMSAGEB a procédé à l'aménagement en 2008 du bassin d'expansion de crues d'Ecames sur la commune de Condetta.

Toutefois, en phase d'exploitation de l'ouvrage, il a été constaté des dysfonctionnements sur les milieux environnants, non appréhendés par le cabinet de maîtrise d'œuvre en charge de la conception de l'équipement.

Le SYMSAGEB a ainsi programmé des travaux complémentaires visant à améliorer le fonctionnement du bassin d'expansion de crues au niveau de la rue Michel de Boncourt. Des modifications du réseau communal de fossés et de canalisations d'eaux pluviales sont envisagées localement.

Un projet de convention a été établi en concertation avec la commune de Condetta pour déterminer les modalités d'intervention et définir le régime de propriété des équipements aménagés.

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune de Condetta pour les aménagements hydrauliques de l'aval de la rue Michel de Boncourt.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune de Condetta pour les aménagements hydrauliques de l'aval de la rue Michel de Boncourt.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Ont signé tous les membres présents Délibération affichée le 04/07/2012 Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en S/Préfecture de Boulogne S/Mer le 04/07/2012		

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DU SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE



DELIBERATION DECISIONS BUDGETAIRES 2012-03/28-06-2012

DECISION MODIFICATIVE N°2

- Indemnité à verser à Madame Moreau :
- Afin de pouvoir indemniser Madame Caroline MOREAU dans le cadre des travaux sur sa parcelle AI 77 à Condette, il convient de procéder à l'ajustement de crédit suivant :

D 831-617 (études et recherches) – service Liane : - 20 000 €

D 831-678 (autres charges exceptionnelles) – service Liane : + 20 000 €

- Remboursement des EPCI sur la convention N° 5 :
- Afin de pouvoir clore la convention multipartite de financement N°5 pour la fin de l'exercice budgétaire, il sera nécessaire de rembourser les EPCI au vu des ajustements de fin de convention. Il convient donc d'ajuster les crédits de la manière suivante :

D 831-2315-opération 12 : - 16 000 €

D 831-132581-opération 12 : + 14 400 €

D 831-132586-opération 12 : + 1 600 €

Il est demandé au Comité d'autoriser les ajustements détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser les ajustements détaillés ci-dessus.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Ont signé tous les membres présents Délibération affichée le 04/07/2012 Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en S/Préfecture de Boulogne S/Mer le 04/07/2012		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE



**DELIBERATION
SUBVENTION
2012-04/28-06-2012**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION
DES COURS D'EAU DU BOULONNAIS SUR LA PERIODE JUILLET 2012 /
DECEMBRE 2013**

Dans l'objectif de contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) à l'horizon 2015, le SYMSAGEB a établi des plans de gestion sur les trois bassins versants des fleuves côtiers du Boulonnais (Liane, Wimereux et Slack).

Ces plans de gestion regroupent des interventions d'entretien et de restauration des cours d'eau, ainsi que des actions de lutte contre les espèces invasives. La phase d'instruction administrative des dossiers au titre des Déclarations d'Intérêt Général et du Code de l'Environnement a démarré pour la Liane et pour la Slack, et va démarrer durant l'été 2012 pour le Wimereux.

Lors de l'instruction administrative et de la mise en œuvre de ces plans de gestion, des dépenses spécifiques vont être engagées. Elles concernent les frais de personnel et de déplacements, les frais d'enquêtes publiques (une pour chaque bassin versant), d'insertion presse, de reproduction de documents, d'acquisition de matériel pour la préparation et le suivi des travaux, d'affranchissement et de communication.

Les frais pour ces dépenses sur la période juillet 2012 – décembre 2013 sont estimés à 145.000 €. Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel.

Pour la réalisation de ces dépenses, il est envisagé de solliciter une subvention de 70% auprès de l'Agence de l'Eau. Les subventions sur les dépenses d'investissement seront appelées sur les montants HT car le SYMSAGEB pourra récupérer le FCTVA, et les subventions sur les dépenses de fonctionnement seront appelées sur les montants TTC (ou nets de taxe pour les dépenses non soumises à TVA).

Dépenses		Recettes		
Dépenses de fonctionnement (en € TTC)		Agence de l'Eau	70 %	101 500
Frais de personnel	44 300			
Frais de déplacement	3 000			
Fourniture, reproduction, communication	17 500	SYMSAGEB	30 %	43 500
Frais d'enquêtes publiques	60 000			
Insertions	15 000			
Dépenses d'investissement (en € HT)				
Equipement - matériel	5 200	TOTAL	100 %	145 000
Total	145 000			

Il est demandé au comité d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 101 500 € auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des dépenses de mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais sur la période juillet 2012/décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le COMITE,

DECIDE

d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 101 500 € auprès de l'Agence de l'Eau pour le financement des dépenses de mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais sur la période juillet 2012/décembre 2013.

VOTES		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
ADOPTÉE A L'UNANIMITE		
Ont signé tous les membres présents Délibération affichée le 04/07/2012 Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en S/Préfecture de Boulogne S/Mer le 04/07/2012		

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT DU SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE